



## « Les Jeunes de Saint Médard »

Association de loi 1901 à but non lucratif

Maison des Jeunes de Saint Médard

3 rue du Gril

tél. : 01 43 31 44 84

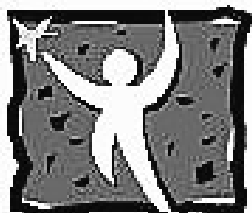
[mjasm@club-internet.fr](mailto:mjasm@club-internet.fr)

[jeunesdesaintmedard.free.fr](http://jeunesdesaintmedard.free.fr)

## CAMPAGNE DE DONS

### 2024

Ce tract et cette information peuvent être diffusés au plus grand nombre



En 2024, votre don permettra à l'association de :

- Accueillir davantage d'enfants et de jeunes de notre quartier dans des **projets** et à l'**Accueil de loisirs**
- Promouvoir et soutenir l'emploi et la **formation d'animateurs** pour accueillir, encadrer et écouter les jeunes
- Renforcer **notre accueil** pour les collégiens du quartier
- Constituer une caisse de solidarité

L'association les « Jeunes de saint Médard » est agréée par  
le ministère de la jeunesse et sports  
au titre de la Jeunesse et de l'éducation populaire.

### Point sur les finances de l'association

En 2022, les recettes et les dépenses de l'association sont réparties comme suit :

Sur un chiffre d'affaire de 268.957 euro :

RECETTES		DEPENSES	
Participation des familles	58,77%	Alimentation - Goûter	3,11%
Subvention PS - CAF	24,84%	Fournitures administratives	0,11%
Appel à projet CAF		Activités pédagogiques	5,22%
Aide à l'emploi et à la formation	9,40%	Charges locatives	7,04%
Dons et aide	6,99%	Transport	0,73%
		Affranchissement - Télécom	0,32%
		Salaires , traitement, charges	82,17%
		Adhésions, cotisations et divers	0,04%
		Formations des bénévoles	1,26%

### Conditions de déductibilité du don

De par ses statuts, l'association « Les Jeunes de Saint Médard » est reconnue comme une **association d'intérêt général à caractère socio-éducatif**.

**Le don moyen (120 euro)** et le nombre de donateurs ont été sans différences notables en 2023. Pour les personnes physiques, 66% de votre don sera restitué par l'administration fiscale sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable en septembre 2024. Pour les entreprises, merci de nous contacter.

**Un reçu fiscal** (modèle CERFA) vous sera délivré par l'association pour votre déclaration de 2024.

### TALON- REPONSE

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal..... Ville.....

Téléphone (*facultatif*) : .....

Adresse internet (*facultatif*).....

Déclare faire don de .....euro à l'association «Les Jeunes de Saint Médard ». Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de « Les Jeunes de Saint Médard » et l'affranchir à l'adresse en tête de ce tract.